

Administration municipale · Rue de la Valle 19 · 2738 Court

032 497 71 10

contact@court.ch · www.court.ch

Heures d'ouverture:

Lundi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé
Mardi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 18 h 30
Mercredi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Jeudi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Vendredi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé

JOURNAL COMMUNAL

N° 8 | NOVEMBRE 2020

ÉDITORIAL

Covid-19... Encore lui !



*Chères lectrices,
chers lecteurs,*

Dans l'édition de juin de cette année, l'éditorial du journal communal était déjà dédié au Covid-19. Même si, à l'orée des vacances, tout le monde avait envie de tourner la page, les spécialistes en épidémiologie avaient prédit un retour du virus.

Les dirigeants politiques sont désormais confrontés de plein fouet à cette deuxième crise sanitaire majeure. Dans le respect du sacro-saint fédéralisme, qui caractérise tant notre pays, chaque canton a pris les mesures propres à sa situation. Comme l'a souligné Monsieur le Conseiller fédéral Alain Berset, ce sont les lois en vigueur qui dictent ce mode opératoire.

Parmi l'éventail de mesures particulières, le canton de Berne propose aux com-

munes, par décision préfectorale, de remplacer les Assemblées municipales par une votation aux urnes, afin d'éviter que les mesures de distanciation restreignent les droits démocratiques. À ce stade, il ne s'agit pas d'une obligation, mais bien d'une possibilité offerte aux communes. Tout comme le fédéralisme, l'autonomie communale reste une valeur bien ancrée dans notre système politique suisse.

Le Conseil municipal s'est penché attentivement sur cette possibilité et a décidé d'y renoncer pour deux raisons:

1. Ces dix à quinze dernières années, une moyenne de 30 à 35 ayants-droit ont pris part à l'Assemblée municipale. Seules les Assemblées en lien avec l'éco-quartier de Sur Frête et le parc éolien ont déplacé un peu plus de 100 personnes dans le premier cas et plus de 300 personnes dans le deuxième cas.

Comme la participation moyenne est inférieure à la limite actuelle autorisée d'un rassemblement de 50 personnes, l'Assemblée municipale sera maintenue. Elle sera toutefois organisée à la halle de gymnastique, en lieu et place du centre communal, afin de respecter scrupuleusement les distances de sécurité.

2. L'organisation d'une votation aux urnes générerait un travail considérable pour l'administration municipale. En effet, les douze points que compte l'ordre du jour nécessiteraient une documentation conséquente.

Le Conseil municipal reste pour l'instant souverain en la matière. Il espère toutefois que cette décision soit bien accueillie par les ayants-droit.

*Jean-Luc Niederhauser
Député-Maire de Court*



Planification des investissements



Depuis quelques années déjà, l'exécutif communal énumère régulièrement les nombreux projets qui l'attendent, sans jamais mentionner un ordre de priorités.

Avant de proposer des scénarii hasardeux, le Conseil municipal a préféré se donner le temps de chiffrer chaque projet, afin d'établir une planification globale tenant compte de l'ensemble des investissements. Cet exercice a montré que l'addition s'élèverait à pas moins de 9.5 millions de francs, induisant environ 290'000 francs de charges par année au compte de fonctionnement durant 25 ans et un solde d'environ 120'000 francs durant les quinze années suivantes. Le plan financier a mis en évidence que de telles charges induites conduiraient à un découvert de bilan dans un horizon de huit à neuf ans.

Une augmentation d'impôts de deux dixièmes, passant de 1.94 à 2.14, ne suffirait pas à couvrir ces nouvelles charges. Du reste, sur les 342 communes que compte le canton de Berne, seules quatre communes ont une quotité d'impôts supérieure à 2.00 et une seule supérieure à 2.14. Une telle mesure ne plaiderait donc pas en faveur de l'attractivité de notre commune.

Force est de constater que tout ne pourra pas être réalisé dans les quatre à cinq prochaines années. La situation va toutefois se détendre à partir de 2026, lorsque les amortis-

sements obligatoires liés au modèle comptable harmonisé 1 (MCH1) de 203'503 francs par année auront pris fin.

Outre les projets hautement subventionnés dépendant du bouclage des comptes de la Transjurane, notamment la réfection des berges de la Birse et l'assainissement du périmètre « Sous-Graitery – zone industrielle », le Conseil municipal a décidé de porter en première priorité le projet de réfection de la halle de gymnastique et la construction de son annexe. Il s'agit ici d'un chantier important directement lié au remplacement des installations de chauffage des bâtiments scolaires. Cette réfection est attendue par une large frange de la population, ainsi que par les écoles.

La deuxième priorité sera donnée à la réfection de la route de Chaluët. Ces travaux se feront conjointement avec l'installation d'une conduite d'eau propre et la troisième priorité concernera la réfection de la route de la Binz.

Le Conseil municipal est conscient de l'importance de chaque projet. Cependant, les finances communales montrent clairement des limites.

En parallèle, le Conseil municipal étudie différentes pistes d'économies. Chaque franc économisé permettra de diminuer les charges induites et d'avancer dans le projet suivant.

*Jean-Luc Niederhauser
Député-Maire de Court*

Incivilités dans le village



Pour qu'une commune vive harmonieusement dans le respect de chacun, des règlements et des règles de vie existent et doivent être appliqués pour le bien de tous les habitants. Certaines règles doivent être rappelées :

- Il est interdit de procéder à des travaux bruyants, de se comporter bruyamment ou de faire marcher des installations ou des outils bruyants entre 20 heures et 7 heures, ainsi qu'entre 12.15 heures et 13.30 heures et les dimanches et les jours de fête.
- Le détenteur d'un chien prend des mesures afin que son animal ne souille pas la voie publique. Quiconque promène un chien doit éliminer les déjections.
- Certaines routes ont le panneau « interdiction de circuler » avec la mention « bordiers autorisés », ce qui veut dire que l'accès est permis aux seules personnes habitant en bordure de la route. Ces panneaux ont été mis pour des raisons de sécurité et de limitation du trafic. Dans certains cas, un petit détour est judicieux.
- L'utilisation de la déchetterie doit se faire pendant les heures d'ouverture. Il est interdit de déposer du matériel le dimanche et dans la soirée.
- Plusieurs endroits sont prévus pour le pique-nique et les grillades. Chacun doit penser au prochain utilisateur et

remettre en ordre l'emplacement en évacuant ses déchets et en respectant le matériel mis à disposition.

- Dans le village, des limitations de vitesse existent et doivent être scrupuleusement respectées afin de ne pas mettre en danger la vie d'un enfant, d'une personne âgée ou de tout citoyen. Pensez aux conséquences et adaptez votre vitesse afin de pouvoir réagir à tout imprévu.

Il existe d'autres règles de vie en communauté qui pourraient être citées. La commune ne souhaite pas intervenir abruptement par des amendes, des rapports de police et d'autres interventions. Chacun doit se sentir responsable et penser au bien-être de la communauté.

Toutefois, certains cas ont des limites et il faut intervenir énergiquement et appliquer les lois existantes.

Claude Bérout, Conseiller municipal en charge du dicastère de la sécurité publique



Prochaine Assemblée municipale

Quand ? Lundi 7 décembre 2020, à 20 heures

Où ? Halle de gymnastique

COVID-19

Cette Assemblée municipale se tiendra pour autant que la situation sanitaire liée au nouveau coronavirus (Covid-19) le permette. Si besoin, des informations seront communiquées par différents canaux (site internet de la commune, notamment).

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver une dépense de 55'000 francs pour l'achat de 55 actions de la Piscine couverte de l'Orval SA, ainsi qu'une dépense périodique de 39'293 francs pour couvrir le déficit annuel de la Piscine couverte de l'Orval SA
2. Abroger le règlement de subventionnement pour la construction et l'assainissement de logements
3. Discuter et approuver le règlement sur la constitution d'un fonds visant à soutenir des initiatives privées et publiques prises en faveur de l'environnement
4. Discuter et approuver le nouveau règlement d'organisation du Syn-

dicat scolaire de l'école secondaire du Bas de la Vallée à Valbirse

5. Discuter et approuver le règlement sur le transfert des tâches liées à l'exploitation de l'école à journée continue (EJC)
6. Discuter et approuver le budget 2021, la quotité d'impôt et la taxe immobilière
7. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement pour la participation financière de la Municipalité aux frais de réalisation de l'amélioration foncière intégrale de Court, à raison de 4 %, mais au maximum de 340'000 francs, à couvrir par voie d'emprunt (crédit d'engagement approuvé en Assemblée municipale du 4 décembre 1997)
8. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de 2'760'000 francs pour la mise à niveau de la station d'épuration de Court (crédit d'engagement approuvé en Assemblée municipale du 17 juin 1999)
9. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de 143'000 francs pour les dépenses liées aux montants d'honoraires d'ingénieurs civils et

en environnement pour la phase de projet du plan d'aménagement des eaux de la Birse (crédit d'engagement approuvé en Assemblée municipale du 9 décembre 2004)

10. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
11. Communications du Conseil municipal
12. Divers

30 jours avant l'Assemblée municipale, le règlement de subventionnement pour la construction et l'assainissement de logements (point 2), le règlement sur la constitution d'un fonds visant à soutenir des initiatives privées et publiques prises en faveur de l'environnement (point 3), le nouveau règlement d'organisation du Syndicat scolaire de l'école secondaire et école à journée continue du Bas de la Vallée à Valbirse (point 4), le règlement sur le transfert des tâches liées à l'exploitation de l'école à journée continue (point 5) et le budget (point 6) sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Nouvelle classe de soutien



Suite à la réunification en un même emplacement des bibliothèques scolaire et municipale, nous avons pu aménager une classe dédiée au soutien pour l'année scolaire 2020-2021.

Certains élèves, qui connaissent quelques difficultés scolaires, peuvent bénéficier de mesures pédagogiques particulières qui se traduisent souvent par des leçons de soutien. Cela signifie que pour une ou plusieurs leçons par semaine, ils sortent de leur classe régulière et bénéficient d'un enseignement individuel ou en tout petit groupe.

À Court, deux enseignantes se partagent le poste dédié à l'enseignement spécialisé. À noter que les élèves à haut-potential se rendent en général pour quelques leçons par semaine à l'école primaire de Bévilard.

Conscients de l'importance du soutien scolaire, nous sommes heureux d'avoir pu mettre à disposition de l'école de Court un local adapté aux besoins spécifiques des élèves et des enseignantes.

*Nathalie Schranz
Conseillère municipale en charge du
dicastère de l'instruction publique*

SÉCURITÉ SANITAIRE

Distribution de masques

Une nouvelle soirée de distribution de sachets de dix masques de protection aura lieu le **mardi 15 décembre 2020 de 18 à 20 heures**, devant le centre communal (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Cette distribution s'adresse à toute la population, y compris les personnes ayant déjà retiré un sachet de masques lors des soirées organisées en octobre et en novembre.

Chaque personne domiciliée à Court, quel que soit son âge, aura droit à un sachet contenant dix masques.



CSP Montoz – Remplacement du véhicule de première intervention



L'Assemblée municipale du 9 décembre 2019 a accepté le budget des sapeurs-pompiers. Dans celui-ci était prévu le remplacement du véhicule de première intervention datant de 1989 par un nouveau véhicule moderne et plus puissant. Ce changement devenait indispensable.

Quatre offres ont été demandées et après étude et sur proposition de l'état-major du corps des sapeurs-pompiers, le Conseil municipal a choisi la maison Rosenbauer à Oberglatt (ZH). Cette maison est également le fournisseur du tonne-pompe actuel.



Le pick-up est équipé de tout le matériel obligatoire pour un véhicule d'intervention (rampe de feux, avertisseur sonore, clignoteurs de détresse, radio, etc.). L'arrière du véhicule comprend deux tiroirs coulissants servant à placer des appareils respiratoires, des extinc-

teurs, des radios, une génératrice, des triopans, un ventilateur et du matériel de premier secours. En plus, le véhicule comprend des options non prévues au départ et pas indispensables selon nous mais offertes gracieusement par le fournisseur.



Malgré le Covid-19, le véhicule a été livré pratiquement dans les délais prévus au départ. La facture correspond exactement à l'offre et le véhicule sera amorti en dix ans comme le prévoit la loi.

Le corps des sapeurs-pompiers Montoz dispose ainsi d'un matériel de qualité lui permettant d'intervenir rapidement et efficacement, en espérant que ce soit le moins possible.

L'ancien véhicule a été vendu et terminera sa vie dans les montagnes neuchâteloises.

Claude Bérout, Conseiller municipal en charge du dicastère de la protection de la population

INFRASTRUCTURES

Des nouvelles de nos bâtiments communaux



Dans le petit collège, les élèves ont pu prendre possession des nouvelles classes destinées à de l'enseignement individualisé et situées à l'ancien emplacement de la bibliothèque municipale, ceci à la grande satisfaction du personnel enseignant. Les deuxièmes installations sanitaires du premier étage du même petit

collège ont été complètement assainies.

En ce qui concerne le bâtiment communal, la première étape du changement des Velux sur les toits a commencé. Cette année, il est prévu de changer les Velux du réfectoire et de la grande salle, soit un nombre de quatorze sur la vingtaine au total. Les sols de l'adminis-

tration communale ont également été changés pendant la période des vacances estivales. Un nouveau revêtement pratique et moderne remplace les moquettes vieilles de presque 40 ans. D'autres étapes d'assainissement sont prévues pour les années prochaines.

En ce qui concerne la rénovation et l'agrandissement de la halle de gymnastique, ainsi que la construction d'un chauffage unique pour le centre communal, la halle de gymnastique et les deux bâtiments scolaires, un avant-projet a été établi et présenté au Conseil municipal. Des informations complémentaires à la population feront l'objet d'un thème spécifique dans le prochain journal communal. Idéalement, une votation par la population du crédit nécessaire à cet agrandissement et à cette rénovation devrait avoir lieu dans le courant de l'année 2021.



Nouveaux locaux pour l'enseignement individualisé



Rénovation des toilettes du petit collège

*Daniel Bueche
Conseiller municipal en charge du dicastère des infrastructures*

Alter École : le droit à l'école



Ce droit peut être revendiqué pour chaque enfant, même s'il est différent. Afin d'offrir une école adaptée à l'enfant en situation de handicap ou retard mental, moteur, cognitif ou sensoriel, l'Alter École a été créée en 1961. Appelée précédemment « Centre de Pédagogie Curative du Jura Bernois (CPCJB) », cet établissement est situé à Tavannes et accueille des enfants et adolescents jusqu'à leurs 18 ans en principe. L'école publique n'est pas en mesure de leur fournir cet encadrement particulier.

En 2020, 53 élèves sont répartis dans onze classes spécialisées, avec des effectifs de quatre à six élèves par classe. Un accueil en internat permet à une vingtaine d'élèves de séjourner dans les trois unités d'habitation. Un transport scolaire adapté permet aux élèves provenant de toute la région du Jura bernois et de Bienne de se rendre à l'école.



l'institution consiste à soutenir et secondar l'enseignant dans les activités quotidiennes, scolaires et extra-scolaires, d'organiser et prodiguer la prise en soin médicale des élèves. Madame Hofer nous fait part d'une citation de Louis Pasteur qui lui tient particulièrement à cœur :

« Ce n'est pas la profession qui honore l'homme mais c'est l'homme qui honore la profession. »

Selon la maman de Zach, un adolescent arrivé au terme de sa scolarité il y a peu, c'est une chance d'avoir un établissement de ce genre dans la région. L'encadrement, le système de transport, l'internat présentent des avantages indéniables. Un bilan annuel avec les thérapeutes, des rencontres festives en présence de chacun-e à Noël, ainsi que d'autres manifestations permettent de côtoyer les parents. Zach a fait toute sa

scolarité à l'Alter École et son plaisir à se rendre à l'école, son attitude en classe et ses progrès donnent à penser qu'il y a passé de bons moments. Cette maman mentionne aussi la bienveillance et l'entraide réciproques entre les élèves de la classe.

Jour après jour, une équipe motivée a le rôle de mettre en valeur les capacités propres des élèves. Il ne s'agit pas ici de guérir, mais de développer leurs compétences motrices ou sensorielles afin de diminuer au mieux la situation de handicap. Chaque enfant ou adolescent doit avoir la possibilité de vivre une vie valorisante et digne.

Pour plus d'informations : www.alter-ecole.ch

Anne Freudiger, Conseillère municipale en charge du dicastère des œuvres sociales



Madame Céline Hofer, de Court, travaille à l'Alter École depuis 2016. Titulaire d'une formation dans le domaine des soins, son travail actuel au sein de

SPORT

Retour sur « Ça me dit marche »



À l'occasion de l'édition 2020 de « Ça me dit marche », nous nous sommes retrouvés le samedi 5 septembre à Mont-Girod. Un groupe de 13 randonneuses et randonneurs ont parcouru une boucle de 5,5 kilomètres. Monsieur Martin Reber, chef de l'agence Jura bernois de l'Office cantonal de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires, nous a fait l'honneur de nous accompagner et de nous donner quelques explications sur les champignons de Paris. Nous avons fait

une halte au point de vue des Gorges, nous donnant ainsi l'occasion d'admirer le magnifique paysage sous un soleil radieux. Retour jusqu'à la ferme de la famille Kiener, où un apéritif offert par Monsieur Bernard Leuenberger nous a été servi et a clos cette excursion fort conviviale et sympathique. Un grand merci à toutes et tous pour votre participation.

Anne Freudiger, Conseillère municipale en charge du dicastère du sport





Friture en drive

Pour embellir quelque peu cette période particulière à laquelle nous sommes confrontés, la **Société des pêcheurs** a décidé de maintenir sa traditionnelle soirée de friture qui aura lieu le **samedi 5 décembre 2020**.

Chaque personne pourra se rendre à la halle de gymnastique chercher sa portion de friture et la déguster

à domicile. Pour David Carnal, président de la Société des pêcheurs, cette soirée aura lieu dans le but d'amener un peu de baume au cœur à chacun-e d'entre nous.

Merci pour cette belle initiative et nous nous réjouissons de déguster cet excellent repas.

ENVIRONNEMENT

Travaux au ruisseau de la Queue



Ces travaux ont été exécutés dans le cadre de la N16 et ont pour but de redonner la lumière à cette si précieuse eau sur un tronçon de 215 mètres pour rejoindre la Birse, de minimiser le risque d'inondation et de retrouver un milieu naturel pour la communauté piscicole.

Avant le début de ces travaux, le ruisseau s'écoulait dans un tuyau en béton d'un diamètre de 800 millimètres ce qui avait comme inconvénients de ne pas accueillir une faune piscicole saine et de provoquer des inondations lors de fortes précipitations. En outre, l'ancien tracé passait sous la station d'épuration, ce qui était problématique en vue des futurs aménagements de cette même station.

Ce projet d'aménagement des eaux a été étudié et exécuté en adéquation avec le futur grand chantier du réaménagement de la Birse.

Seule contrainte à ce projet, l'emplacement de la station d'épuration qui a nécessité la construction d'un canal ouvert en béton sur 80 mètres, le long des bassins et la pose d'une buse pour y garantir l'accès.

QUELQUES QUANTITÉS :

Excavation :	6'000 m ³
Béton :	350 m ³
Déviations ruisseau :	120 m (longueur)
Armature acier :	15 tonnes

Bernard Leuenberger

Conseiller municipal en charge du dicastère de l'environnement



Une place de détente a été aménagée pour permettre de prendre l'air durant les beaux jours.



Une buse métallique a été posée sous la route (longueur : 24 m ; hauteur : 1.6 m) avec aménagement à l'intérieur pour favoriser la biodiversité.



Vue de l'intérieur de la buse.



Aménagement en faveur de la biodiversité dans le canal en béton.



À l'emplacement de la flèche rouge sera aménagé un canal de déviation de la Birse (utile en cas de crues).



Trois arbres fruitiers ont été plantés et des aménagements en faveur de la biodiversité ont été réalisés.

Révision totale du plan d'aménagement local

Dans notre journal n° 3 de juin 2018, nous vous parlions de la révision complète du plan d'aménagement local (PAL). Nous avons alors planifié que l'Assemblée municipale serait appelée à approuver ce nouveau plan au milieu de l'année 2021, voire fin 2021.

De nombreux travaux ont été entrepris, plusieurs phases clés ont été franchies, jusqu'à l'important « examen préalable » réalisé par l'autorité supérieure (Office des affaires communales et de l'organisation du territoire).

En début d'année 2020, les CFF nous ont fait savoir que la ligne Moutier-Sonceboz serait renouvelée dans un avenir relativement proche. Dans le cadre de ce projet, les CFF ont invité les différentes communes de la Vallée de Tavannes à réfléchir à d'éventuels développements aux abords des gares. À Court, la place de la gare présente un potentiel indéniable que le Conseil municipal se doit d'explorer avant de valider le futur PAL. Une collaboration avec les CFF est sur le point de voir le jour et permettra d'étudier ce projet plus en détails.

Dans ce contexte, nous avons récemment décidé d'attendre encore un peu avant de présenter le nouveau PAL à l'Assemblée municipale et de le soumettre à son approbation.



Ce PAL, essentiel pour les 15-20 prochaines années, représentera le catalogue des possibilités urbanistiques de notre village. Il reflètera notre vision pour les années à venir. En affinant ce plan, nous léguerons aux autorités futures de notre village, un outil de travail abouti qui permettra un beau développement de notre village.

Jacques Frei, Conseiller municipal
en charge du dicastère de l'urbanisme



Sigeom SA, notre partenaire pour les contrôles géométriques et la gestion des géodonnées



Dans le cadre de la procédure de permis de construire, la commune est compétente pour la police des constructions mais également pour la mise à jour permanente de la mensuration officielle et de ses propres données géographiques.

Sigeom SA, en tant que spécialiste des travaux géométriques, gestionnaire de géodonnées et géomètre conservateur, remplit plusieurs tâches obligatoires ou sur demande de la commune.

Pendant la phase du projet et dépôt du permis de construire :

- Délivrance de l'extrait cadastral certifié pour plan de publication (mensuration officielle).
- Livraison de géodonnées concernant les cadastres souterrains (évacuation des eaux).
- Implantation du gabarit de la future construction (signalisation par des perches). Un rapport est transmis à la commune comme aide à la décision.

Après octroi du permis de construire :

- Report du bâtiment projeté dans la mensuration officielle.
- Implantation de la nouvelle construction sur banquetage et d'une référence altimétrique du projet. Un rapport est transmis à la commune comme aide à la décision.
- Relevé des nouvelles canalisations à fouille ouverte pour la mise à jour des cadastres souterrains.
- Relevé de la nouvelle construction pour la mise à jour de la mensuration officielle.

En complément de ces prestations, Sigeom met à disposition de l'administration communale, un géoportail sécurisé permettant de visualiser toutes les géo-



données nécessaires et utiles à la gestion des permis de construire. Y figure notamment le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière établi en collaboration avec la commune.

Jacques Frei
Conseiller municipal en charge
du dicastère de l'urbanisme



Présentation du Club des Patineurs de Court



L'hiver est à notre porte et si la situation sanitaire s'améliore, les membres du Club des Patineurs de Court (CP Court) espèrent bien pouvoir chausser leurs patins et s'adonner à leur sport favori tout prochainement.

Le CP Court a été fondé en 1946 par Monsieur René Lardon qui en prenait la présidence. Actuellement, le comité est composé de Madame Ursula Lauper en tant que caissière et Messieurs Loïc Rossé, David Feusier, Cédric Pedrosa et Daniel Zwahlen. Lors de l'assemblée générale de cet été, Daniel Zwahlen a remis la présidence du club à Loïc Rossé après onze années de bons et loyaux services.

Actuellement, le CP Court ne compte plus qu'une équipe dite « sauvage » qui s'entraîne à la patinoire de Moutier. Le CP Court a connu ses années de gloire dans les années 1990 lorsque les hockeyeurs militaient en deuxième ligue. La saison 90/91 a été marquée par leur victoire lors de la Coupe Cantonale. En demi-finale, une victoire 5-1 à Grindewald pour ensuite s'offrir le trophée à Moutier sur le score de 8-6 contre l'équipe Marzili Lengasse de Berne.

Le CP Court a toujours apporté sa bonne humeur et son aide précieuse dans les activités du village telles que la fête du village ou l'organisation du 1^{er} août. Les jours de grand froid, ces passionnés préparent la glace gratuitement pour le bonheur des petits et grands. En 2017, la cantine a été entièrement rénovée par leurs soins et est devenue un lieu de rencontre très apprécié de la population de notre village. Elle peut d'ailleurs être louée sur le site www.cpcourt.ch.



En 2021, le CP Court fêtera ses 75 ans d'existence. Vu la situation incertaine, aucune manifestation n'est au programme pour l'instant mais nul doute qu'ils fêteront dignement ces 75 ans lorsque cela sera possible. Je tiens à remercier les membres du CP Court pour leur disponibilité, collaboration et investissement pour notre village. En espérant pouvoir profiter de la patinoire cet hiver et au plaisir de vous y rencontrer.

Nathalie Schranz, Conseillère municipale en charge du dicastère des affaires culturelles



INSTRUCTION PUBLIQUE

Félicitations !



Il y a une année, nous vous présentions quelques jeunes talents sportifs de notre village. Vous faisiez alors la connaissance de **Gilliane Blaser**. Depuis lors, Gilliane a été sélectionnée dans l'école « Pôle National Supérieur de Danse Rosella Hightower » à Cannes qui est une école reconnue de niveau international. Sacrée performance !

Cet été, Gilliane a décidé de faire ses valises et de partir à l'étranger pour suivre une formation sport-étude qui peut se terminer par un diplôme de danseuse professionnelle. C'est ainsi qu'elle termine son cursus scolaire obligatoire (11H) à Cannes. De la rigueur, une

bonne dose d'adaptation, un brin de folie mais une motivation sans faille font partie de son quotidien. Gilliane, nous te souhaitons plein succès dans cette nouvelle étape de vie.



Nathalie Schranz, Conseillère municipale en charge du dicastère de l'instruction publique

AGENDA

Agenda local

5 décembre 2020	Friture à l'emporter de la société des pêcheurs de Court
7 décembre 2020	Assemblée municipale
15 décembre 2020	Distribution de masques
16 janvier 2021	Snowcross de la Binz (date de remplacement : 23 janvier 2021)
18-20 juin 2021	Fête du village
19 juin 2021	Pumptrack – course pour enfants du VTT Montoz
28 juin 2021	Assemblée municipale

Covid-19 oblige, de nombreuses activités qui se déroulent traditionnellement durant le premier semestre de l'année ont dû être annulées ou reportées.

Plus de détails sur www.court.ch.